



Commune de Préverenges

PREAVIS MUNICIPAL N° 5/12

**DEMANDE D'UN CREDIT DE FR. 560'000.00 POUR LA TRANSFORMATION
DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DU COLLEGE
« LES VOILES DU LEMAN »**

Demande d'un crédit de Fr. 560'000.00 pour la transformation de l'administration scolaire du collège « Les Voiles du Léman »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Municipalité vous soumet une demande de crédit de Fr. 560'000.00 pour la transformation des locaux de l'administration scolaire du collège « Les Voiles du Léman ».

En 2003, le Conseil d'Etat a décidé de modifier l'organisation scolaire, ce qui a conduit la Municipalité de Préverenges à opter pour la construction d'un nouveau bâtiment, laquelle est actuellement en cours et qui sera achevée pour la rentrée scolaire d'août 2012.

En parallèle, des travaux de transformation du bâtiment existant étaient prévus et financés par le préavis 9/06. A ce jour, 90% des travaux ont été réalisés, soit : transformation de la chaufferie, câblage informatique des salles de classe, remplacement de tous les cylindres et clés, aménagement de 3 salles de sciences et achat de mobilier. Le solde des travaux n'a pas été réalisé, à la demande du directeur de l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges (EPSP), le projet ne correspondant plus à l'évolution des besoins : transformation de l'administration scolaire, doublage phonique de la cloison de séparation entre les salles de musique et de dessin, ainsi que l'équipement de la salle d'informatique, pris en charge par la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Le réaménagement et la transformation des salles de musique et de dessin vont être réalisés prochainement, selon un calendrier pas encore défini et dépendant des besoins scolaires.

Pour les détails de la transformation du collège, nous vous laissons le soin de vous reporter aux préavis 3/04, 16/05 et 9/06¹.

2. Analyse des besoins

Pour répondre aux besoins croissants de l'administration scolaire, des activités annexes et des nouvelles directives scolaires liées à l'application de HarmoS (harmonisation de la scolarité obligatoire), une réflexion conjointe a été menée au printemps 2011 par la Direction de l'EPSP, la Municipalité, le Sipas (Service Instruction publique et action sociale) et le Service technique communal. Elle a

¹ Les conseillers qui n'auraient pas ou plus ces préavis peuvent les consulter sur le site Internet de la commune, rubrique site scolaire (<http://www.preverenges.ch/conseil-communal.php>)

permis d'évaluer les besoins actuels et futurs connus à ce jour concernant les locaux scolaires et parascolaires. Il ressort notamment de cette réflexion que :

- 1) La direction est à l'étroit : 5 doyennes et doyens cohabitent dans 2 petits bureaux. Rappelons que la Commission de construction² du nouveau collège, sur conseil du directeur, a proposé à la Municipalité de ne pas réaliser le bureau des doyens prévu initialement dans le nouveau bâtiment, au profit de la création d'une salle de classe supplémentaire, avis que la Municipalité a validé. Par conséquent, il est nécessaire d'adapter l'actuel bureau des doyennes et doyens du cycle secondaire et de réaliser, dans le bâtiment existant, un bureau supplémentaire pour les doyennes et doyens du cycle primaire. Durant l'été 2011, une première étape d'adaptation des locaux de l'administration scolaire a été réalisée sous la direction du Service technique communal. Il s'agissait notamment d'agrandir le bureau des doyens en démolissant une cloison de séparation entre ce bureau et le couloir et de diviser la salle 209 avec une cloison, créant ainsi un deuxième bureau pour les doyens et un bureau pour le directeur.
- 2) Le secrétariat, composé de 5 personnes, est à l'étroit. Le projet prévoit une zone de travail au calme dans laquelle 4 personnes peuvent travailler confortablement ainsi qu'une réception pour l'accueil des visiteurs. Le déplacement des Guifettes programmé en été 2012 dans le nouveau collège permettra de créer une salle de réunion au rez-de-chaussée pour l'organisation de colloques ou de conférences des maîtres, voire éventuellement pour des assemblées de sociétés.
- 3) L'actuelle salle des maîtres est devenue trop petite. Les enseignants restent volontiers sur place pendant la pause de midi et leur nombre a doublé avec la nouvelle organisation scolaire. L'introduction de la journée continue va également accentuer cette tendance. Il est également nécessaire de repenser et agrandir complètement l'espace café actuel afin de répondre aux nouveaux besoins et créer une cafétéria plus conviviale.

À la suite de cette analyse, la Municipalité a mandaté, en été 2011, l'atelier Cube architecture SA à Lausanne pour l'étude des possibilités de répartition et de réaménagement des locaux de l'administration scolaire et de la salle des maîtres. Ce bureau d'architecture connaît bien le site puisqu'il a déjà conduit les travaux de transformation de la chaufferie, ceux d'aménagement des salles de sciences et le câblage informatique des salles de classe. Ce même bureau est en charge de la construction du nouveau collège.

3. Projet d'exécution

En décembre 2011, l'architecte a remis son avant-projet à l'administration communale. Le mandataire propose de réaménager les locaux de la manière suivante :

- Au rez-de-chaussée : salle de réunion, vestiaire, local photocopieuse et cuisinette.

² La commission de construction est composée d'un municipal de chaque commune membre de l'EPSP, du directeur de l'EPSP, du responsable du service technique communal et de l'architecte

- À l'étage : zone tranquille de travail, zone « sofa », salle des maîtres avec cafétéria, 2 WC existants, création d'un WC handicapé, local photocopieuse pour les professeurs, local photocopieuse pour le secrétariat, salle d'attente, accueil, secrétariat, 3 bureaux de doyennes et doyens et 1 bureau pour le directeur.

En résumé, les travaux prévus comprennent :

- Démontage partiel des faux-plafonds pour accéder et raccorder les nouvelles installations électriques et sanitaires
- Création et obturation de portes et de cloisons de séparation.
- Remplacement des revêtements de sols
- Peintures intérieures des parois, fenêtres, portes et radiateurs
- Installations électriques comprenant la dépose des luminaires, repose ou remplacement en fonction de la nouvelle disposition des locaux et des équipements, nouvelles commandes d'allumage et adaptation des emplacements des prises informatiques
- Achat de mobilier (salle de réunion, chaises et tables de travail, sofas, cafétéria)

Pendant la durée des travaux, une partie de l'administration pourra être déplacée dans les pavillons dont les salles seront libérées à l'ouverture de 15 nouvelles classes dans le nouveau bâtiment.

4. Coûts estimatifs des travaux

Les ratios (surface et prix) sont estimés par l'architecte à environ 500 m² (200 m² au rez et 300 m² à l'étage) pour un coût des travaux de Fr. 1'035.-/ m² HT environ.

Les honoraires d'architectes sont basés sur un taux horaire moyen de Fr. 136.00 HT.

Les coûts précis des travaux ne seront connus qu'après la rentrée des appels d'offres, raison pour laquelle une réserve de 15% a été comptabilisée ci-après.

- Installation de chantier et démolition	Fr.	25'000.00
- Gros œuvre 1 (Forage, carottage, percements)	Fr.	4'500.00
- Gros œuvre 2 (Réparations stores, fenêtres)	Fr.	18'500.00
- Installations électriques	Fr.	46'000.00
- Installations de ventilation	Fr.	23'000.00
- Installations sanitaires	Fr.	37'000.00
- Aménagements intérieurs (sols, murs, plafonds)	Fr.	110'500.00
- Honoraires (architectes et ingénieurs)	Fr.	96'600.00
- Assurances	Fr.	2'000.00
- Inauguration	Fr.	1'700.00
- Déménagement et emménagement	Fr.	9'600.00
- Mobilier	Fr.	73'000.00
Sous-total	Fr.	447'400.00
- Réserve pour divers & imprévus (env. 15%)	Fr.	70'000.00
Total HT	Fr.	517'400.00
TVA 8% (montant arrondi)	Fr.	41'400.00
Total TTC	Fr.	558'800.00
Arrondi à :	Fr.	560'000.00

Ce montant sera intégré dans le calcul du loyer facturé à l'EPSP.

5. Calendrier prévisionnel

Sous réserve de problèmes administratifs ou techniques, le programme prévisionnel des travaux se présente comme suit :

- Dépôt du préavis au Conseil communal (CC) février 2012
- Octroi du crédit de construction par le CC avril 2012
- Appels d'offres (établissement, envoi, adjudications) avril à juin 2012
- Début des travaux juillet, août 2012
- Fin des travaux novembre 2012

6. Comptabilisation

La Municipalité propose de comptabiliser la charge de la manière suivante :

- Amortissement en une fois du montant de Fr. 560'000.00,
- Prélèvement d'un montant identique de Fr. 560'000.00 du compte « Provision construction et entretien des bâtiments communaux », dont le solde non-engagé au 31.12.2011 se monte à Fr. 2'767'209.40.

7. Financement

La dépense de Fr. 560'000.00 sera couverte, soit par les avoirs de la commune, soit par l'emprunt.

8. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- Vu le préavis municipal n° 5/12 du 26 janvier 2012,
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 560'000.00 pour la transformation de l'administration scolaire du collège « Les Voiles du Léman ».
2. D'approuver la méthode de comptabilisation proposée, à savoir :
 - Amortissement en une fois du montant de Fr. 560'000.00

- Prélèvement d'un montant identique de Fr. 560'000.00 du compte « Provision construction et entretien des bâtiments communaux », dont le solde non-engagé au 31.12.2011 se monte à Fr. 2'767'209.40.

DIT

que ce montant sera payé par nos avoirs disponibles en caisse, au compte de chèques postaux ou auprès des banques ou par l'emprunt.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 février 2012.

Délégué de la Municipalité : M. Pierre-Georges Gay

Première séance de la Commission : le 27 février 2012 à 19h30
Au Collège, salle 209, 1^{er} étage

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

G. Delacrétaz

P. Crausaz

Préverenges, le 26 janvier 2012/CMY

Annexes :

- 1 plan de situation
- 2 plans des transformations projetées.